

Angers le mardi 25 avril 2017.



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Maine-et-Loire

Ecole élémentaire Condorcet  
5 rue Gutenberg  
49000 Angers  
Tél : 02 41 68 58 28  
Mail : ce.0491711j@ac-nantes.fr

éducation  
nationale



## **Procès-verbal de la réunion de conseil d'école du mardi 28 mars 2017**

Début de la réunion à 18H00.

### Personnes présentes :

- M. Lainé, conseiller municipal représentant Monsieur le Maire d'Angers
- M. Martineau Directeur de l'école élémentaire Condorcet
- Mesdames et messieurs : Ecuyer, Gimel, Gombert, Guillerez, Jullien, Le Baillif, Lemierre, Peeters, Rudelle, Carrière, Finas, Metayer, et Trossais, parents d'élèves élus
- Mesdames et messieurs : Cros, Du Bouexic, Gaudens, Hervé, Jacquemont, Bellayer-Jouy, Lhéritier, Mainard-Corvez, Rosier et Vincent enseignants de l'école

### Personnes excusées :

- M. Clair, IEN Angers Centre
- Mesdames et messieurs : Renaud, Rose, Abba, Brun, Gillet, Graindorge et Mouraud et Picoulean parents d'élèves élus
- Mesdames et messieurs : Adjemian, Boisselot, Harter et Le Flem enseignants de l'école

### **Points d'ordre du jour souhaités par la direction de l'école :**

## **Exercices de sécurité**

Un exercice d'alerte intrusion et un exercice d'évacuation ont été réalisés aujourd'hui, le premier à 10h00 et le second à 16h00.

Deux problèmes signalés à la Mairie d'Angers : le fonctionnement erratique de la corne de brume qui doit être changée et l'audition difficile du signal d'alerte incendie dans plusieurs classes du nouveau bâtiment.

## **Les changements d'enseignants à l'école**

Monsieur Nouvel qui remplaçait Melle Gravouille remplaçant elle-même Monsieur Douce est remplacé par Monsieur Hervé depuis le 9 janvier.

Madame Biotteau qui remplaçait Melle Gaultier démissionnaire a démissionné à son tour à compter du 7 mars 2017 elle sera remplacée par Madame Audrey Vincent jusqu'à la fin de l'année.

Pour répondre au point N°2 de l'ordre du jour de l'AIPE :

- J'ai reçu le mail de démission de Mme Biotteau le vendredi 3 mars à 9h00 pour une démission à compter du 7 mars.
- L'Inspecteur de la circonscription n'était pas au courant et il a fallu travailler pour s'assurer qu'un remplaçant serait présent le 7 mars et de manière pérenne.
- Je n'ai pas communiqué aux familles pour les motifs suivants :
  - Il appartenait à Madame Biotteau d'annoncer son départ à ses élèves lundi 6 mars.
  - Il fallait attendre que la démission de Mme Biotteau soit acceptée par Monsieur le Directeur Académique.
  - Il fallait attendre l'arrivée effective de Mme Vincent pour communiquer.
  - Le 7 mars j'étais en réunion au Rectorat et donc dans l'incapacité de rédiger un communiqué.

## Point sur la classe de CM2A

Monsieur Hervé a pris la classe en main le 12 janvier 2017. Un élève de la classe a changé de classe à compter du 3 janvier 2017. Le climat de classe est devenu conforme aux attendus et les élèves sont au travail. Plusieurs parents ont manifesté leur satisfaction de l'évolution positive de la classe.

## Bilan de l'expérimentation sur le doublement des services de récréation

Les enseignants et les enfants sont, dans leur immense majorité, satisfaits du doublement des récréations.

Les récréations sont apaisées, il n'y a plus de conflits à l'entrée en classe et chaque élève dispose d'un espace suffisant pour vivre sa récréation comme il l'entend.

Il n'y a pas de nuisance sonore pour les classes qui travaillent.

Les élèves de CP/CE1 de Mme Adjemian sont en récréation avec les élèves de CE1 des deux classes de Mme Jacquemont et M. Boisselot. Malgré la question d'un parent d'élève, cela ne semble pas poser de problème.

Si le besoin s'en faisait sentir il pourrait être envisagé de modifier l'heure de la récréation de cette classe.

## Précisions sur les cours de langue ELCO et l'initiation à la langue allemande

### *Une directive européenne*

Cette directive dispose que « Les Etats membres prennent, conformément à leurs situations nationales et à leurs systèmes juridiques, et en coopération avec les Etats d'origine, les mesures appropriées en vue de promouvoir, en coordination avec l'enseignement normal, un enseignement de la langue maternelle et de la culture du pays d'origine en faveur des enfants ».

### *Principe et objectifs*

Le principe qui fonde ces enseignements, à l'origine, est que la maîtrise de la langue maternelle est un préalable nécessaire à la réussite d'une langue seconde.

Les objectifs poursuivis étaient complémentaires :

- ❖ Structurer la langue parlée dans le milieu familial,
- ❖ Favoriser l'épanouissement personnel des jeunes issus d'autres cultures,
- ❖ Valoriser la diversification des langues à l'école.

### *Élèves concernés*

Aujourd'hui, ils concernent aussi des enfants qui ne sont pas locuteurs natifs de la langue concernée et s'intègrent progressivement dans l'offre d'enseignement linguistique.

Les enseignements de langue et de culture d'origine concernent principalement le premier degré. Ils sont organisés, dans la mesure du possible, dans les écoles, les établissements où une demande des familles existe. Ils sont ouverts à tout enfant dont la famille souhaite l'inscription, dans la limite des places disponibles.

S'il est certain que des cours de langues arabe, turque et portugaise se déroulent sur la ville d'Angers, il est peu probable que les autres langues soient enseignées.

Concernant l'initiation à la langue allemande, il sera mis en place au troisième trimestre. Il est nécessaire de préciser que cette initiation se fera à la place de l'initiation à la langue anglaise.

## Abandon de la chorale au théâtre de Chanzy

Ayant été alerté sur des problèmes relatifs à la sécurité des enfants lors de la représentation de la chorale de l'école au théâtre de Chanzy j'ai questionné la directrice du service des théâtres afin d'en connaître la capacité d'accueil.

La réponse qui m'a été faite par mail en date du 18 janvier 2017, accompagné d'un courrier de Mme Mouly en date du 11 juillet 2016 ne laisse aucun doute. La commission de sécurité en date du 18 novembre 2014 précise :

- Accueil possible d'un maximum de 119 personnes dans les espaces de coulisses (loges collectives + foyer + loges privatives)
- Les 100 personnes sur scène peuvent s'ajouter à cet effectif à condition qu'elles ne se croisent pas en coulisses ou dans les loges.

L'effectif de l'école Condorcet étant de 265 élèves il n'est pas possible d'utiliser le théâtre de Chanzy pour la représentation de la chorale.

Une recherche de lieu de substitution n'a donné aucun résultat. Hormis le parc des expositions, aucune salle à Angers n'est en mesure d'accueillir un tel effectif.

Pas de possibilité d'avoir une seconde date et il est inenvisageable d'organiser une chorale pour quelques classes seulement.

## Le livret scolaire unique

Le livret scolaire unique est en place depuis le premier trimestre conformément aux textes règlementaires. Il a servi de support au livret qui a été remis aux familles en décembre 2016.

L'école Condorcet est une des 10 écoles test de l'académie de Nantes pour l'accès aux parents. Les identifiants des parents sont prêts à être édités et le seront dès que le rectorat aura donné le feu vert. A terme, ce service intitulé EDUCONNECT permettra une offre de services numériques étendue aux parents d'élèves.

## Affectation des élèves en 6<sup>ème</sup>, procédure et calendrier, information sur le double secteur David-Chevreur

Opération	Objectif	Date
Distribution des fiches volet 1 aux familles	Vérification des adresses des élèves	Entre le 15 et le 17 mars
Retour des fiches volet 1 à l'école		24 mars dernier délai
Distribution des fiches volet 2 aux familles	Recueil des vœux des familles	27 mars
Retour des fiches volet 2 à l'école		21 avril dernier délai
Envoi des notifications d'affectation aux familles (collèges publics uniquement)		A partir du 24 mai

Les familles qui dépendent du double secteur David-Chevreur et qui demandent la scolarisation de leur enfant dans un des deux collèges du secteur, devront indiquer l'ordre des vœux sur chacun de ces deux collèges. C'est Monsieur le Directeur Académique qui, en cas de demandes trop importantes pour l'un des deux collèges, prendra la décision de l'affectation des élèves vers l'un ou l'autre.

## Présentation du projet d'ateliers citoyens

4 thèmes d'ateliers ont été définis en conseil des maîtres :

- Le projet se déroulera pour l'année scolaire 2016-2017 sur 4 jours.
- Choix des jours longs (mardis et jeudis) pour bénéficier de l'appui des animateurs des temps périscolaires de 15h30 à 16h45.
- 1 seul atelier par groupe et par après-midi.
- 2 types de groupes différents cycle II et cycle III (élèves de classes différentes mélangés).
- 11 groupes cycle II et 7 groupes cycle III.
- 11 enseignants + directeur + 6 animateurs des temps périscolaires.
- 4 thèmes retenus : les discriminations – le respect et l'intégrité – le harcèlement – les dangers du numérique.
- Chaque enseignant devra proposer un atelier en choisissant un thème.
- Calendrier prévu : jeudis 27/04 – 11/05 – 01/06 – 15/06

## Présentation du projet sur la sécurité routière

Projet se déroulant sur 3 jours pour 3 groupes d'élèves autour de 3 thèmes :

- Mardi 6 juin toute la journée, groupe CE1 et 2, 3 ateliers autour du thème « être piéton »
- Mercredi 7 juin au matin, groupe CP, 3 ateliers autour du thème « être passager »
- Jeudi 8 juin toute la journée, 3 ateliers autour du thème « être cycliste »

## Modification du périmètre de recrutement de l'école et demande d'assouplissement de la règle sur les dérogations

Suite à l'ouverture de la période d'inscription, j'ai reçu le 9 février un appel téléphonique de Monsieur Froger du service éducation enfance m'informant de la modification du secteur de recrutement de l'école Condorcet. Le 10 février j'ai reçu par mail la nouvelle carte du secteur ainsi que le listing des rues.

A aucun moment je n'ai été associé ni consulté sur la modification du secteur.

Monsieur Lainé précise que cette décision a été prise après travail d'une commission compétente afin de garantir la scolarisation de tous les enfants du secteur, dans un contexte de densification immobilière du quartier.

Suite à cette information, j'ai demandé à Monsieur le Maire d'Angers que la règle sur les demandes de dérogation soit assoupli concernant les élèves scolarisés à l'école maternelle Condorcet à savoir : autoriser de manière automatique l'inscription des élèves de grande section entrant au CP et qui n'appartiennent plus au secteur.

J'ai reçu un accord écrit de Monsieur El Bahri en date du 3 mars m'indiquant qu'il accédait à ma demande, après la période d'inscription se terminant le 19 mai 2017 à condition que la capacité d'accueil de l'école le permette.

Les élèves déjà inscrits à l'école élémentaire qui ne feraient plus partie du secteur ne sont pas impactés par cette mesure et pourront continuer à être scolarisés à l'école.

Les formulaires de demande de dérogation sont à retirer auprès des directions des écoles élémentaire et maternelle et à adresser à la Mairie d'Angers après avis du directeur.

Une information a été faite sur le site internet de l'école.

## Inscription des élèves de l'école maternelle Condorcet, modification de la procédure

Afin de simplifier la procédure d'inscription des élèves de maternelle (rendez-vous chronophages pour les parents et le directeur) j'ai adressé un courrier personnalisé à toutes les familles d'élèves scolarisés en grande section à l'école Condorcet. Les parents en retour doivent indiquer s'ils souhaitent inscrire leur enfant à l'école élémentaire Condorcet et me fournir à cet effet un justificatif de domicile.

Je récupérerai les dossiers sur l'application ONDE qui sert à gérer les élèves et les données administratives seront mises à jour à la rentrée, grâce à la fiche de renseignements.

J'organiserai dans le courant du mois de juin une réunion avec tous les parents des nouveaux élèves de CP en présence des enseignants de CP de l'année scolaire 2017-2018.

## Demandes de travaux, de mobilier et de matériel informatique

- Demande de mobilier : j'avais déposé une demande de mobilier pour 4 classes de l'école. La dotation pour une classe a été acceptée et sera livrée courant avril. Les chaises étant de taille CM2, le choix de la classe de Mme Rosier a été fait. Un tri sera effectué sur l'ancien mobilier afin de constituer un mobilier homogène dans l'autre classe de CM2.
- Demande de matériel informatique : j'avais déposé une demande pour 4 vidéos projecteurs interactifs, Monsieur Lainé nous informe que l'achat de 2 vidéos projecteurs et 2 Apple TV a été validé par la commission d'arbitrage.
- Pour les travaux :
  - Mise en conformité des portes à la norme obésité (porte entrée côté bureau – porte du couloir de l'ancien bâtiment – portes d'entrée ancien bâtiment côté cour).
  - Deux visiophones seront installés respectivement à l'entrée du bureau pour l'école et sur le portail élémentaire pour le périscolaire.

## Points sur les différents projets

Au vu de l'avancée des débats ce point est reporté au dernier conseil d'école.

## Organisation du premier vide grenier

Un premier vide grenier est organisé le dimanche 21 mai par l'école et l'AIPE. Il est ouvert aux parents d'élèves de l'école élémentaire et de l'école maternelle ainsi qu'à leur famille et leurs amis.

Le prix de l'emplacement est fixé à 5€.

Monsieur Martineau prend en charge l'organisation et la gestion administrative de l'événement et l'AIPE prend en charge l'organisation de la buvette

L'amicale de l'école conservera les bénéfices de la vente des emplacements et l'AIPE les bénéfices de la vente à la buvette.

Les bénéfices encaissés par l'amicale de l'école serviront à financer les achats dans le courant de l'année scolaire : fournitures-matériel-manuels etc.

Un quiproquo avait vu le jour dans l'interprétation de la question de l'AIPE concernant les bénéfices. Il fallait comprendre bénéfice de la vente des stands et non bénéfice de la vente des emplacements. Il est bien entendu que le bénéfice de la vente sur les stands revient au vendeur.

**Points d'ordre du jour souhaités par les parents élus au titre de la FCPE :**

## Nouvelle sectorisation à la rentrée 2017 (vu point précédent)

- Les raisons de ce changement
- Notre souhait que les fratries ne soient pas séparées (dans les deux sens)
- La communication faite aux parents sur ce changement

## Théâtre Chanzy (chorale)

Sécurité des locaux et compatibilité avec l'utilisation de l'école (vu point précédent)

## Restauration scolaire

Suite au changement effectué à l'initiative des animateurs

Madame Claveul indique qu'une nouvelle salle de restauration a été ouverte dans la salle des animateurs afin de désengorger le service dans la salle principale. Les enfants sont volontaires et toujours les mêmes. Cette mesure répond à l'objectif de permettre aux enfants de déjeuner sans avoir à se presser et à empiéter sur le temps scolaire.

## Comportement des élèves, discipline

Comme prévu au compte-rendu du dernier conseil d'école, point de situation sur les problèmes rencontrés (vu points précédents)

## Classe de mer

Retour sur cette sortie

La classe de mer s'est très bien déroulée.

Aucun enfant n'est resté à l'école pour des raisons financières, une réduction de coût et un étalement du règlement ont été mis en place pour les familles en difficulté.

Remerciements à :

- La Mairie d'Angers pour sa subvention de 2400€ et la mise à disposition d'un animateur périscolaire
- L'AIPE pour sa subvention de 345€
- La Mutuelle Accident Elèves pour sa subvention de 50€
- Les parents d'élèves, leurs amis et leurs familles pour l'achat de chocolats ou de brioches qui ont permis de dégager un bénéfice de 2081,13€
- Les accompagnateurs bénévoles
- Les enseignantes engagées dans le projet pour leur dévouement

**Points d'ordre du jour souhaités par les parents élus au titre de l'AIPE :**

## Modification du périmètre scolaire

- la modification s'est faite sans information des associations de parents d'élèves ni des parents directement touchés. Qu'en est-il des fratries des enfants déjà scolarisés à l'école Condorcet et dont le domicile se situe désormais en dehors du périmètre ? Quelles sont les démarches à faire pour une demande de dérogation ? (Vu point précédent)

## Départ de Madame Biotteau

En classe de CE1A. Les parents ont eu la surprise d'apprendre que Madame Biotteau était démissionnaire et remplacée par une nouvelle maîtresse, des enfants eux-mêmes et déplorent que la Direction de l'Ecole Elémentaire n'ait pas communiqué cette information au préalable aux parents d'élèves. L'AIPE a reçu des courriels à ce sujet de 3 parents d'élèves. (Vu point précédent)

## Sorties de fin d'année / Classe de Mer :

Certains parents s'interrogent quant au projet d'établissement dans sa globalité et à l'inégalité des sorties proposées par niveau. Des parents comparent par exemple le projet Classe de Mer aux autres projets d'enseignants et relèvent une « inégalité ». D'autres s'interrogent quant à la sortie de fin d'année de la classe de CM2 au Puy du Fou qui ne serait pas maintenue (à confirmer). Les enfants communiquent entre eux et poléminent : la classe de mer aurait impacté le budget consacré aux sorties.... Une communication auprès des parents quant aux prochaines sorties et au projet d'Etablissement semble appropriée.

Monsieur Martineau apporte les précisions suivantes :

- L'organisation de classes transplantées est de la responsabilité exclusive des enseignants de ces classes. Des projets différents et tout aussi pertinents peuvent être mis en œuvre pour atteindre les

mêmes objectifs pédagogiques et il faut considérer le parcours des élèves sur l'ensemble de leur scolarité élémentaire.

- La classe de mer n'a pas impacté le budget « sorties scolaires » de la Mairie d'Angers au-delà de sa juste part, à savoir 6€ par élève.
- La sortie de fin d'année au Puy du Fou, même si elle se pratique depuis plusieurs années n'est pas gravée dans le marbre. Les enseignants sont les seuls décisionnaires des sorties qu'ils souhaitent ou non organiser en tenant compte de plusieurs critères : l'intérêt pédagogique, le temps de transport, le coût, la sécurité de la sortie etc. Il conviendra en temps voulu à chaque enseignant de prendre une décision en la matière et les parents en seront informés.
- Le projet d'établissement, appelé projet d'école dans le premier degré, n'est pas un catalogue d'activités clientélistes destiné à satisfaire les parents d'élèves mais un ensemble d'actions pédagogiques, définies en fonction de priorités nationales, académiques et départementales à partir de constats locaux sur les résultats ou les comportements des élèves.

## Action non-violence :

La récréation alternée mise en place interroge également : La classe de CP / CE1 n'est plus en récréation avec les autres CP, les élèves semblent un peu « perdus » dicit un parent d'élève. Pourquoi avoir séparé les niveaux pendant la récréation se demande un autre. Un bilan de cette action préventive à communiquer aux parents d'élèves serait bénéfique. (Vu point précédent)

## Classe de CM2 et CE2 :

Des problématiques d'indiscipline concernent les classes de CM2 et CE2, avec des remontées d'information de parents d'élèves excédés et surtout d'élèves perturbés dans leur apprentissage. Quid du bien vivre ensemble ? Quelles mesures concrètes ont été mises en place par la Direction ? (Vu points précédents)

## Récréation et accès aux toilettes :

*Pourquoi 2 jetons garçons pour 4 toilettes ?*

Les toilettes sont un lieu de danger potentiel (sol mouillé – sanitaires saillants – intimité), moins il y a d'élèves en même temps dans les toilettes moins il y a de danger.

Cette mesure a été prise après le constat d'un nombre très important d'élèves passant leur récréation dans les toilettes en y chahutant.

La diminution du nombre d'enfants aux toilettes et la limitation du nombre d'usager ne semble pas poser de problème.

## Un cendrier

*Au niveau de la porte d'entrée de l'élémentaire serait apprécié.*

Une demande a été faite.

## Page Facebook

*Ecole Elémentaire : l'initiative est bonne, cependant certains parents s'interrogent quant aux images (type photo de groupe) qui alimentent la page.*

Les trois photos publiées concernaient la classe de mer, elles étaient prises de loin et il s'agissait de photos de groupe. Ces publications étaient conformes à la législation en vigueur. Suite à la réception de l'ordre du jour de l'AIPE les photos ont été immédiatement retirées, il n'y aura désormais plus aucune photo publiée, ni sur le blog de l'école ni sur le compte Facebook.

## Enseignement des langues étrangères :

L'année dernière, un sondage auprès des parents au sujet de la possibilité d'avoir des cours en langue allemande avait été effectué. Cette année, l'Ecole nous interroge quant aux souhaits de suivre des cours de langues étrangères. Les parents d'élèves auraient besoin d'informations plus claires à ce sujet. (Vu point précédent)

## Communication vide grenier :

Quand se fera la communication autour de cet événement et à quoi serviront les fonds récoltés par l'organisation du vide grenier en mai ? Communication faite.

## Chorale ?

Sera-t-elle organisée lors de la fête de l'école ?

L'équipe enseignante est en phase de réflexion sur ce sujet, une présentation de chants appris en classe sera faite lors de la fête de l'école.

L'ordre du jour épuisé la séance est levé à 21h00.